Nationalrat Conseil national Consiglio nazionale Cussegl naziunal



Commission de la science, de l'éducation et de la culture CH-3003 Berne

wbk.csec@parl.admin.ch parl.ch À l'attention des gouvernements cantonaux

Le 3 novembre 2025

25.404 n lv. pa. CSEC-N. Contre-projet indirect à l'initiative foie gras

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'initiative populaire 24.089 « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras) » vise à interdire l'importation de foie gras et de produits à base de foie gras. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a décidé, le 21 février 2025, d'opposer un contre-projet indirect (25.404) à cette initiative. Le 24 octobre 2025, elle a adopté un avant-projet, assorti d'un rapport explicatif, en vue de la consultation.

La commission fonde son projet sur une obligation de déclaration concernant les produits issus d'animaux soumis à certaines pratiques douloureuses sans étourdissement préalable. Cette obligation, entrée en vigueur en juillet 2025 par voie d'ordonnance, concerne notamment le foie gras, le magret et le confit de canards et d'oies ayant fait l'objet de gavage. La commission propose l'introduction d'un monitorage des importations à titre professionnel et l'édiction de mesures par le Conseil fédéral après cinq ans, si une diminution des importations commerciales n'est pas constatée. Elle propose également d'inscrire la déclaration obligatoire au niveau de la loi. Certaines minorités proposent d'ajuster des modalités du contre-projet, tandis qu'une autre propose de ne pas entrer en matière.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. En raison des délais impartis pour le traitement de l'initiative populaire par l'Assemblée fédérale (art. 100, LParl), la durée de la consultation doit être raccourcie à cinq semaines.

Le délai pour la consultation est fixé au 7 décembre 2025.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl.
- https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec

Nous vous prions de bien vouloir rédiger votre avis sous forme de document électronique (au format Word, en plus d'une version PDF) et l'envoyer à l'adresse suivante : lmr@blv.admin.ch



Nous vous prions de bien vouloir indiquer également les coordonnées de la personne responsable du dossier chez vous.

La procédure de consultation est menée conjointement par les Services du Parlement et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

M. Pierre-Alain Jaquet (<u>pierre-alain.jaquet@parl.admin.ch</u>, +41 58 322 97 41) du secrétariat des CSEC, ainsi que Mme Monika Wymann (<u>monika.wymann@blv.admin.ch</u>, +41 58 481 98 67), de l'OSAV, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Simone de Montmollin Présidente de la commission

Montant.

Annexes:

- Avant-projet mis en consultation (d, f, i)
- Rapport explicatif (d, f, i)
- Tableau synoptique (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)